

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 20 juin 2016
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 juin 2016 sur convocation
Adressée par le Président le 13 juin 2016.

Étaient présents: Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (Vice présidents).

Mesdames Claudine BOHY (adjointe-suppléante), Myriam SCHEIDECKER, Christine MORITZ, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Michèle POIROT, Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Patrick BEIN, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avait donné procuration : Madame Alice MOREL (Vice-présidente), Monsieur Alain FERRY (Vice-président), Madame Edwige TOMAZ. Messieurs Denis BETSCH, Laurent LANDAIS, Vincent FELDER.

Excusés : Madame Nathalie CALMES-CARDOSO. Monsieur Michel AUBRY.

Suppléants : Mesdames Véronique SLIPKO, Catherine VINCENT, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Laurent KRACKENBERGER, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016,
- 2) Décisions du Bureau du 06 juin 2016,
- 3) Communications,
- 4) Intervention de Monsieur le Président et des services du Conseil Départemental sur le contournement de Rothau,
- 5) Répartition du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale,
- 6) Reconduction du Programme d'Intérêt Général Rénov Habitat,
- 7) Equipement nautique à la Broque : emprunt,
- 8) Fonds de solidarité
- 9) Opération Collective de Modernisation Commerce Artisanat : demandes de subventions,
- 10) La Mesnie Jacques Bachelier : programme 2017,
- 11) Appel à projets : association française arbres champêtres et agroforesteries
- 12) Maison de services au public (MSAP) : demande de subvention,
- 13) Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2016,
- 14) Divers.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2016.**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 23 mai 2016 est approuvé, à l'unanimité.

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 06 JUIN 2016.**

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **17 695.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014, Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier à

- L'entreprise SOPRASSISTANCE des travaux d'étanchéité à la Salle Polyvalente de Plaine pour un montant évalué à 19 207.50 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 999.14 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

FERME RELAIS DU BAMBOIS : PERMIS DE CONSTRUIRE

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article R 421.1.1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

CONSIDERANT le projet de reconstruction de la Ferme relais du Bambois à Plaine,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Alain FERRY, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche à déposer la demande de permis de construire en vue de la réalisation du projet précité.

BATIMENT RELAIS A WISCHES : AVENANTS TRAVAUX

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

Avenant n°2 en plus value au Lot 2 : Gros Œuvre - attribué à l'entreprise BRIGNON à ALLARMONT pour un montant HT de 13 707.32 €

Avenant n°1 en plus value au Lot 4 : Dallage - attribué à l'entreprise TWINTEC à ALTORF pour un montant HT de 3 175.00 €

Avenant n° 1 au Lot 7 : Menuiserie Isotherme – attribué à l'entreprise FCI à THISE pour un montant HT de 1 994.32 €,

Avenant n° 1 en moins value au Lot 9 : Plomberie-Sanitaire - attribué à l'entreprise SANICHAUF SAS à SARREBOURG, pour un montant HT de 7 132.01 €,

Avenant n°1 en plus value au Lot 11 : Electricité - attribué à l'entreprise EUROTTECHNIC à ECKBOLSHEIM pour un montant HT de 41 224.01 €,

Avenant n°1 en plus value au Lot 12 : Froid Industriel – attribué à l'entreprise AXIMA à BISCHHEIM pour un montant HT de 32 000.00 €,

Avenant n°1 en plus value au Lot 13 : Fourniture inox - attribué à l'entreprise SCM à BAINS SUR OUST, pour un montant HT de 3 924.96 €

Avenant n°1 en plus value au Lot 15 : VRD-Aménagements extérieurs - attribué à l'entreprise BRIGNON à ALLARMONT pour un montant HT de 18 299.00 €

Soit un montant total de : 107 192.60 € HT.

BATIMENT RELAIS A WISCHES : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,
 VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la société IKAR ingénierie, 1, rue de l'Espérance – 68120 PFASTATT (FRANCE) représentée par Monsieur Christophe RITTER, co-gérant. Cet avenant s'élève à la somme de 9 699.54 € HT et se décompose comme suit application du taux de maîtrise d'œuvre (6.25%) sur le montant des travaux supplémentaires 107 192.60 € HT) et frais sur les missions de contrôle technique (1 500.00 €) et assurance Dommage Ouvrage (1 500.00 €).

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « Bâtiment relais à Wisches ».

3) COMMUNICATIONS.**GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT**

Un service de chimiothérapie/oncologie ouvre au sein de la Clinique Saint Luc. Il s'agit d'un secteur d'hospitalisation de jour associé aux services de la clinique Saint Anne à Strasbourg. Ce service bénéficie in situ à Schirmeck des compétences des cancérologues de l'équipe médicale de « Strasbourg Oncologie Libérale »

Voir courrier

Courrier de remerciements de maths sans frontières.

MAISON DE SERVICES A SAALES

Monsieur Christophe IBARS quitte le logement fin juin.

ETAT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS :**STEINHEIL**

Pour pouvoir couvrir le bassin de rétention, il convient de rejeter les eaux de pluie contenues dans le bassin. Pour compléter la demande de rejet dans la Bruche, un dossier au titre de la Loi sur l'eau est en cours de rédaction par la société ANTEA.

PISCINE

Le dossier Loi sur l'eau est en cours de finalisation .

Distribution du tableau sur les ressources des 26 communes.

4) INTERVENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SUR LE CONTOURNEMENT DE ROTHAU.

La présentation de Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Isabelle ZIMMERMANN et de Monsieur Alain HOUSSEMENE sera transmise avec le compte rendu de la séance.

5) REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE 2016.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la fiche d'information relative à la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales de l'Ensemble Intercommunal de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'année 2016.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition de Droit Commun,

CHARGE Monsieur le Président d'en informer les services Préfectoraux dans les meilleurs délais.

6) RECONDUCTION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV HABITAT.

VU la délibération du Conseil Départemental du 14 décembre 2015 reconduisant le PIG Rénov'Habitat 67,

VU la convention de mise en œuvre du programme signée entre le Département, l'ANAH et l'Etat,

CONSIDERANT les résultats du PIG Rénov Habitat conduit sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche du 01 janvier 2012 au 30 avril 2016,

CONSIDERANT que la politique volontariste de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en matière d'Habitat, peut être poursuivie au travers du PIG Rénov'habitat 67,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre sa politique habitat volontariste dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67,

SOLLICITE les accords préalables nécessaires et les aides financières de l'ANAH, du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour

- Préciser les conditions de réalisation de cette opération,
- Attribuer les aides individuelles,

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat et les conventions à intervenir, et notamment la convention de partenariat au titre du PIG Rénov'habitat 67 avec le Département du Bas-Rhin,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au budget primitif 2016.

7) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : EMPRUNT.

A. CONCOURS BANCAIRE : PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'offre de concours bancaire pour la construction d'un équipement nautique à la Broque. Le besoin de financement global est de 7 100 000.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser auprès de **la Caisse des Dépôts,**

un emprunt d'un montant de **3 550 000,00 €** et d'une durée de 20 ans dont le remboursement s'effectuera en 80 échéances constantes trimestrielles.

DONNE Délégation à Monsieur le Président pour réaliser cet emprunt. La date de réalisation de cet emprunt est fonction de l'état d'avancement du chantier et du besoin de mobilisation des fonds.

S'ENGAGE, pendant toute la durée des prêts, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt.

A titre d'information, le nouveau barème taux fixe (valable jusqu'au 14 juillet 2016) est de 1.19% pour un prêt d'une durée de 20 ans

B. CONCOURS BANCAIRE : PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'offre de concours bancaire pour la construction d'un équipement nautique à la Broque. Le besoin de financement global est de 7 100 000.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser auprès de **la Caisse d'Epargne Alsace,**

1. un emprunt d'un montant de **2 200 000,00 €**, réalisé dans le cadre de l'enveloppe HQE II de la Banque Européenne d'Investissement, d'une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en 60 échéances constantes trimestrielles.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : **1.20%**.

2. un emprunt d'un montant de **1 350 000,00 €** et d'une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en 60 échéances constantes trimestrielles.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : **1.36%**.

S'ENGAGE, pendant toute la durée des prêts, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt.

8) FONDS DE SOLIDARITÉ : COMMUNES DE BELLEFOSSE, NEUVILLER LA ROCHE ET SAINT BLAISE LA ROCHE

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Bellefosse, Neuviller la Roche et Saint Blaise la Roche

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2016 :

- **Travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes par la commune de Neuviller la Roche.** Par délibération en date du 03 mai 2016, Monsieur le Maire sollicite une aide de **5 892.11 €** sur un montant total de **11 784.22 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Neuviller la Roche apporte les **5 892.11 €** restants.
- **Travaux de construction d'un atelier municipal par la commune de Saint Blaise la Roche.** Par délibération en date du 10 mars 2016, Monsieur le Maire sollicite une aide de **29 234.00 €** sur un montant total de **73 085.68 €**. Le montant des subventions est évalué à 14 617.00 €, la commune de Saint Blaise la Roche apporte les **29 234.68 €** restants.
- **Travaux de rénovation du bloc sanitaire de la piscine par la commune de Bellefosse.** Par délibération en date du 29 mars 2016, Madame le Maire sollicite une aide de **7 930.00 €** sur un montant total de **41 166.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 25 000.00 €, la commune de Bellefosse apporte les **8 233.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2016.

9) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION COMMERCE ARTISANAT : DEMANDES DE SUBVENTIONS,

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 et du 18 octobre 2010 relatives à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

VU la convention de partenariat passée entre l'Etat, la Région Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche,

VU les décisions prises en Comité de Pilotage du 26 mai 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises au comité du pilotage du 26 mai 2016.

10) LA MESNIE JACQUES BACHELIER : LE MALADE IMAGINAIRE A ROTHAU EN AVRIL 2017,

Monsieur Jacques BACHELIER, fondateur de La Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier propose une tournée du « Malade imaginaire » de Molière du 03 au 08 avril 2017 au Royal à Rothau.

Cette troupe d'acteurs professionnels, issus de la classe d'art dramatique du Conservatoire de Strasbourg propose à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche d'accueillir, pendant une semaine, une pièce du répertoire classique pour les scolaires et une représentation en soirée pour tout public.

Le coût est de 6 000,00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à cette tournée théâtrale et de verser à la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier la somme de 6 000, 00 € à l'issue des représentations.

11) APPEL A PROJETS : ASSOCIATION FRANÇAISE ARBRES CHAMPETRES ET AGROFORESTERIES

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a répondu à l'appel à projets « Plantons 1 million d'arbres en France ». L'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont retenu ce dossier.

Ainsi, 365 arbres seront attribués à la Communauté de commune de la Vallée de la Bruche pour la saison 2016-2017. Un cahier des charges du projet de plantation va être établi et une convention devra être passée entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et les organisateurs de l'appel à projets. Les 365 arbres y seront conventionnés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention

DECIDE d'adhérer à l'Afac-Agroforesteries sur la durée du programme. (coût 55 € par an).

12) MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) : DEMANDE DE SUBVENTION,

Au titre de la labellisation Maison de services au Public, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche peut solliciter une subvention annuelle de fonctionnement auprès des services de l'Etat.

La Communauté de communes affecte 1,2 poste etp (équivalent temps plein) aux charges d'accueil et de renseignement. Par ailleurs les surfaces affectées aux activités de la MSAP correspondent à 294 m2 sur les 812 m2 de la Maison de la Vallée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE que ces critères de personnel et de surface soient retenus pour la demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le président à passer et à signer tous documents relatifs au montage et au financement de la Maison de services au public

13) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2016,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D-6162 : Assurance obligatoire dommage - construction	15 500,00 €	
D-6168 : Autres primes d'assurance	1 500,00 €	
D-73921 : Attributions de compensation	-88 000,00 €	
D-023 : Virement à la section d'investissement	546 000,00 €	
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation		259 000,00 €
R-73112 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises		38 000,00 €
R-7325 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales		80 000,00 €
R-74124 : Dotation d'intercommunalité		231 000,00 €
R-74126 : Dotation de compensation des groupements de communes		637 000,00 €
R-748314 : Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle		-770 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	475 000,00 €	475 000,00 €
INVESTISSEMENT		
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		546 000,00 €
D-2041412 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	45 000,00 €	
D-21318 : Autres bâtiments publics	331 000,00 €	
D-2132-AR-ZA WISCHES : ATELIER RELAIS ZA de WISCHES DELP	130 000,00 €	
D-2132-PEPINIERE ROTH A : PEPIN ENTRE 40 GRAND RUE ROTH AU	30 000,00 €	
D-454101 : Travaux pour le compte de tiers	10 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT	546 000,00 €	546 000,00 €
Total Général	1 021 000,00 €	1 021 000,00 €

14) DIVERS.**INSTALLATION SCI STEINBACH A RUSS : MESURES COMPENSATOIRES**

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté l'état d'avancement des travaux d'installation d'un garage portés par la SCI Steinbach sur la commune de Russ.

Pour compenser la zone humide d'une superficie de 8000 m² qui sera aménagée sur le ban communal de Russ, la Communauté de communes a présenté les mesures compensatoires suivantes qui :

- Porteront sur une surface totale de 85300 m², propriété de la Communauté de communes et répartie sur les communes de Barembach (3,25 ha), Russ (4,48 ha) et Wisches (0,8 ha).
- Seront gérées par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour le compte de la SCI Steinbach,
- Seront appliquées sur les terrains concernés durant une période de 20 ans au moins,
- Seront clairement détaillées dans un bail environnemental renouvelable signé entre la Communauté de communes et l'exploitant unique des terrains,

- Feront l'objet d'un suivi scientifique d'une durée de 20 ans réalisé par un bureau spécialisé aux échéances suivantes : N+1, N+2, N+3, N+5, N+10, N+15 et N+20. Le rapport produit à chaque échéance sera transmis au service police de l'eau.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des mesures compensatoires à mettre en œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 16.

M. Gérard DOUVIER		Mme Claudine BOHY	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		/	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		M. Marc GIROLD	
/		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		M. Frédéric BIERRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			